

TRAVAUX DE VOIRIE  
POSE BRANCHEMENT EAU ET EAUX USEES  
135, RUE DE MADAGASCAR  
BRONZO TP

**PROROGATION**

Nous, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
Vu le code de la route,  
Vu le code de la voirie routière,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,  
Vu notre arrêté n°92 du 17 Février 2017 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
**Vu notre arrêté n° 721 du 26 Novembre 2018 relatif aux travaux précités en en-tête,**  
**Vu la demande de prorogation du 19 Décembre 2018** de l'entreprise BRONZO – M. Philippe BRUN  
☎ 04.91.57.98.07 – sise : Z.I. Athélia 1 – BP. 145 – 13702 LA CIOTAT (e-mail : **philippe.brun@eauxdemarseille.fr**),  
Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

**- ARRETONS -**

**ARTICLE 1° :** Notre arrêté n°721 du 26 Novembre 2018 relatif aux travaux de branchement eau et eaux usées - 135 Rue de Madagascar, est prorogé jusqu'au :

**VENDREDI 25 JANVIER 2019**

**ARTICLE 2° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 **ou par l'application informatique «Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

**ARTICLE 3° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **20 DEC. 2018**

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.

*Pour le Maire*  
Valérie BOURON  
8ème Adjointe  
Déléguée à la Sécurité



Réf. : AP/NM.